



Réunion du Conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2017
Relevé de décisions

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol
Madame Nathalie Ethuin

Personnalités extérieures :

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe
Monsieur Pierre Mathiot
Monsieur Patrick Mardellat

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh
Madame Anne Bazin
Monsieur Cédric Passard
Madame Cécile Leconte

Personnels Biatts :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s :

Monsieur Jean-François Collec
Madame Faustine Bourgoïn
Monsieur Sofiane Belmokadem
Madame Alexandra Mouton
Monsieur Michel Gutierrez
Monsieur Robin Magisson
Madame Hermine Le Clech
Monsieur Louis Gagny
Madame Inès Ameur

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire à la DGFIP des Hauts-de-France
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement
Madame Marie Clergue, représentante de l'association des diplômés
Monsieur Philippe Marsaudon, stagiaire IRA

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Brigitte Mangeol*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Brigitte Mangeol*

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Agathe Doublet*
Monsieur Louis Dreyfus, *procuration à Anne Bazin*
Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*
Madame Agathe Doublet, *procuration à Pierre Mathiot*
Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Patrick Mardellat*

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat, *procuration à Patrick Mardellat*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à Michel Lascombe*

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien, *procuration à Cédric Passard*

Etudiant-e-s :

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de monsieur Michel Lascombe, doyen d'âge.

I. Présentation et installation des membres du Conseil d'administration nouvellement élu.e.s dans le collège des étudiant.e.s

Le directeur communique les résultats des élections étudiantes qui se sont déroulées le jeudi 30 novembre 2017 et demande aux membres nouvellement élus de se présenter.

Trois listes se sont présentées : la liste Sud-Solidaires Etudiant.e.s a obtenu 5 sièges - la liste Up ! a obtenu 3 sièges et la liste Paliens Engagés a obtenu 1 siège.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2017

(Observations éventuelles à remonter 5 jours avant la séance)

Une seule observation a été remontée et sa prise en compte figure dans le document soumis au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

III. Budget 2018

Le plafond d'emploi rémunéré sur budget propre est de 29,29 ETPT.

Les autorisations d'engagement sont de 5 491 235 €, les crédits de paiement s'élèvent à 5 580 738 € dont 2 626 567 € en dépenses de personnel.

Compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2018, le solde budgétaire sera déficitaire de 117 775 €. Ce solde budgétaire déficitaire est dû au paiement sur 2018 de dépenses qui seront facturées trop tardivement pour être payées sur 2017.

Le budget 2018 est présenté en équilibre au niveau des recettes et des charges de fonctionnement.

Le montant des amortissements est de 375 079 € pour 2018.

La capacité d'autofinancement permettant de financer des dépenses d'investissement est de 375 079 € et permet de prendre en charge les dépenses d'investissement suivantes :

- 124 680 € pour des développements d'applications de systèmes d'information ou des logiciels
- 160 399 € pour des travaux
- 20 000 € en matériel informatique
- 50 000 € en mobilier
- 20 000 € en matériel divers

Aucun prélèvement n'est prévu sur le fonds de roulement qui reste, en attendant le compte financier 2017 celui prévu au Budget rectificatif 2017, soit 2 085 033 €.

Le contrôleur budgétaire précise qu'un établissement comme Sciences Po Lille ayant effectué beaucoup d'investissements est forcément impacté par le montant et la durée de ses amortissements. Il indique que ce projet de budget offre toutes les garanties de soutenabilité.

Le budget 2018 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

IV. Affaires financières

- Proposition de durées d'amortissements des immobilisations

Jusqu'à présent, nous appliquons les durées d'amortissement de l'université de Lille 2 et aucune durée spécifique à Sciences Po Lille n'a fait l'objet d'un vote au Conseil d'administration.

Même si la plupart des durées sont fixées réglementairement, il nous semble important, afin de limiter les écueils liés à nos récents et importants investissements, de faire voter des durées adaptées à notre fonctionnement (pour exemple, nous proposons de passer de 1 an à 3 ans pour les logiciels, développements d'applications de systèmes d'information).

Les durées d'amortissement sont adoptées à la majorité.

V. Fonctionnement institutionnel

- Projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une présentation au CA du 12 octobre mais devait être représenté ici en raison de deux légères adaptations.

Le projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE est adopté à la majorité.

- Charte égalité de genre

Le directeur résume la méthodologie employée depuis le CA du 22 juin et précise que cette deuxième version est issue du travail effectué par le groupe de travail constitué à cet effet et qu'il ne s'agit pas simplement d'un document d'intention.

La charte égalité de genre est approuvée à l'unanimité.

- Information sur la cafétéria
- Information sur la bibliothèque (projet d'extension)

Ces deux points d'information seront détaillés dans le PV de la séance, pas de délibération.

VI. Etudes, scolarité et concours

- Convention pour l'organisation du concours commun d'entrée en 1A 2018/2020

Cette convention est identique aux années antérieures sauf sur la durée, puisque celle-ci est proposée pour une durée de 3 ans.

La convention pour l'organisation du concours commun d'entrée en 1A 2018/2020 est approuvée à la majorité.

- Règlement de l'examen commun d'entrée en 1A 2018 et son annexe financière

Ce règlement et son annexe sont approuvés à la majorité.

- Création d'une procédure d'admission Entrée Directe en Filière franco-allemande

Il est proposé une procédure d'admission directe en cycle master, ouverte aux étudiants ayant obtenu au moins 180 crédits ou équivalents, titulaires d'une Licence ou d'un Bachelor universitaire (ou d'un niveau de diplôme supérieur, ou susceptibles d'obtenir ce diplôme avant la date de rentrée universitaire qui suit l'examen).

Cette création est approuvée à la majorité

- Proposition de modification du règlement des études 2017/2018 - paragraphe 2 9-4

Le directeur des études précise que la modification porte seulement sur l'intégration des ENS.

La modification du règlement des études 2017/2018 est approuvée à l'unanimité.

- Système de notation 1A (bilan d'étape)

Ce point sera détaillé dans le PV de la séance, pas de délibération.

VII. Direction des relations internationales

- Proposition de tarifs de la Summer School 2018

Pour l'inscription à la Summer School, les 4 tarifs proposés l'an dernier sont inchangés. A cela s'ajoute, les frais de dossier et de logement.

Tarif 1 : 2000 euros (étudiant.e international.e avec 2 programmes)

Tarif 2 : 1200 euros (étudiant.e international.e avec 1 programme, étudiant.e de Sciences Po Lille avec 2 programmes)

Tarif 3 : 800 euros (étudiant.e de Sciences Po Lille avec 1 programme)

Tarif 4 : 0 euros (tarif partenaires)

Logement : 650 €

Frais de dossier : 50 €

En option pour tous les étudiant.e.s :

Cooking classes: 25 €

Field trip Paris: 80 €

Ces tarifs sont adoptés à la majorité.

VIII. Réseau

- Projet de convention constitutive d'un groupement de commandes du réseau

Ce groupement de commandes à un caractère ponctuel et pour objet exclusif la passation de la convention de concession de la préparation labélisée au concours commun de première année.

La convention constitutive d'un groupement de commandes du réseau est adoptée à la majorité.

IX. Questions diverses

A la demande des étudiant.e.s de la liste SUD-Solidaires Etudiant.e.s

- Réforme du système d'absences

A la demande des étudiant.e.s de la liste Up ! Unis pour un projet

- Commission de la Vie Associative : possibilité de vote par procuration

Ces deux points d'information seront détaillés dans le PV de la séance, pas de délibération.

Le président lève la séance à 20h15